

## Comment les produits LMIC peuvent être facturés

Que sont les produits LMIC?

Il s'agit de médicaments remis à d'anciens assurés AI (dont l'affection congénitale a été prise en charge par leur caisse maladie à l'âge de 20 ans).

<b>PROBLEME</b>	<b>SOLUTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les produits LMIC sont souvent des produits LPPA et ne peuvent par conséquent pas être facturés comme des produits LS.</li><li>• Dans le centre de calcul, ces produits LMIC ne peuvent pas être distingués des articles LPPA, cela rend impossible la facturation électronique aux caisses maladie.</li></ul>	<p>Après discussion avec le Groupe Mutuel, nous pouvons vous proposer la procédure suivante pour la facturation des produits LMIC:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La pharmacie facture séparément les produits LMIC à l'assuré et lui envoie cette facture avec une lettre d'accompagnement dans laquelle la situation est expliquée au client.</li><li>• Le client envoie la facture à sa caisse maladie afin de se faire rembourser.</li><li>• Dès l'argent obtenu, le client le transmet à la pharmacie afin de régler la facture ouverte.</li></ul>